



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre,
Le lundi 8 avril, 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Villefranche de Lauragais (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni en la salle de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, après convocation légale en date du 26 mars 2024.

Présents : Valérie GRAFEUILLE-ROUDET, Jean-Jacques RAMADE, Christel GIRARDIN-FAURE, Guy DARNAUD, Andrée AIME, Jean-François GLEYZES, Virginie FURCATE-CHASTAING, Arlette BLANC, Joëlle LOUMAN, Régis BERGE, Martine MERCADAL, Annie HILAIRE, Catherine PRADELLES, Ludovic ANDRIEUX, Jean-Marc BOUVIER, Christophe COLOMBIES, Muriel PINAUD, Thomas BONNAFOUS, Paul CANEVESE, Julien SIDOBRE, Nicole MARQUIE, Jean-Philippe MAIQUES, Jean-Luc GAXIEU, Alexandra MAZAS-CANDEIL.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Christine BIGNON (procuration Monsieur Jean-Jacques RAMADE), Madame Muriel GOURDOU (procuration Madame Catherine PRADELLES), Monsieur Joël SOULOUMIAC (procuration Madame Joëlle LOUMAN)

Absents excusés : Aucuns

Absents : Aucuns

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, le quorum d'au moins 50% des élus étant ainsi atteint.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Julien SIDOBRE est désignée secrétaire de séance.

Présents	24	<u>Délibération n°CM-2024-04-08-10 – Modifications tarifaires de la fourrière</u>
Procurations	3	
Votants	27	
Pour	27	
Contre	0	
Abstention	0	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2331-2 et L.1611-4.

Vu l'arrêté ministériel du 14 novembre 2001 modifié par l'arrêté du 20 février 2024 fixant les tarifs maximaux des frais de fourrière.

Vu la délibération n°CM-2024-02-28-03 portant modification des tarifs municipaux.

Considérant qu'au regard de l'arrêté du 20 février 2024 susmentionné, il est nécessaire de modifier les frais de fourrière pour mettre en conformité la politique tarifaire de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

Article 1 :

Les tarifs municipaux concernant la fourrière sont modifiés comme suit, et applicables à compter du 1^{er} avril 2024.

FOURRIÈRE DES VÉHICULES	
Frais d'enlèvement	
Frais de gestion pour l'enlèvement	5 €
Véhicules PL 44 t -PTAC > 19t	274,40 €
Véhicules PL 19t - PTAC > 7,5t	213,40 €
Véhicules PL 7,5t - PTAC > 3,5 t	122,00 €
Voitures particulières	127,65 €
Autres véhicules	45,70 €
Frais de garde	
Frais de gestion	1 €
Véhicules PL 44 t -PTAC > 19t	9,20 €
Véhicules PL 19t - PTAC > 7,5t	9,20 €
Véhicules PL 7,5t - PTAC > 3,5 t	9,20 €
Voitures particulières	6,75 €
Autres véhicules	3,00 €
Frais d'expertise	
Véhicules PL 44 t -PTAC > 19t	91,50 €
Véhicules PL 19t - PTAC > 7,5t	91,50 €
Véhicules PL 7,5t - PTAC > 3,5 t	91,50 €
Voitures particulières	61,00 €
Autres véhicules immatriculés	30,50 €

Article 2 :

Le Maire et les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Villefranche de Lauragais, le 8 avril 2024.

Le Maire,
Valérie GRAFEUILLE ROUDET

Le secrétaire de séance,
Julien SIDOBRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone 05.62.73.57.57 ;



Fax 05.62.73.57.40 ; ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Conseillers	Pour	Contre	Abst	Conseillers	Pour	Contre	Abst
GRAFEUILLE-ROUDET	X			PRADELLES	X		
RAMADE	X			GOURDOU	X		
GIRARDIN-FAURÉ	X			ANDRIEUX	X		
DARNAUD	X			BOUVIER	X		
AIMÉ	X			COLOMBIES	X		
GLEYZES	X			SIDOBRE	X		
FURCATE-CHASTAING	X			PINAUD	X		
BLANC	X			BONNAFOUS	X		
BIGNON	X			CANEVESE	X		
LOUMAN	X			MARQUIE	X		
SOULOUMIAC	X			MAIQUES	X		
BERGÉ	X			GAXIEU	X		
MERCADAL	X			MAZAS-CANDEIL	X		
HILAIRE	X						